

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2016
COMPTE-RENDU SUCCINCT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Ville de LALLAING

Convocation du 06 juillet 2016

Séance du 12 juillet 2016 à 17h30

Présidence de Monsieur Jean-Paul FONTAINE, Maire

29 membres élus

PUBLIEE LE :

Membres Présents (17)

Mr Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacera SOLTANI, Mme Jocelyne DUBOIS, Mme Françoise MAES, Mr Marco MEREU, Mme Christelle MARTIN, Mr José THUMEREL, Mme Paule NICOLE, Mme Annie HAUDRECHY, Mr Antonio PROVENZANO, Mr René DELBASSEE, Mme Laurence GAUTIER, Mr Noham DELOEIL, Mme Stella DEVIGNE, Mr Joël LENGLIN, Mr Arnaud PIESSET, Mr Christian GRZEMSKI.

Absents Excusés avant donné Pouvoir (9)

Mr Alain KLEE	a donné pouvoir à	Mr Marco MEREU
Mr Kamel ZEBBAR	a donné pouvoir à	Mr Antonia PROVENZANO
Mr Michel JENDRASZEK	a donné pouvoir à	Mme Paule NICOLE
Mr Patrick NOIRET	a donné pouvoir à	Mme Jocelyne DUBOIS
Mme Christiane RUTKOWSKI	a donné pouvoir à	Mme Françoise MAES
Mme Nadège BARROIS	a donné pouvoir à	Mme Stella DEVIGNE
Mme Laetitia DAMIEN	a donné pouvoir à	Mme Nacera SOLTANI
Mr Thierry DANCOINE	a donné pouvoir à	Mr Joël LENGLIN
Mme Marie-Paule POULET	a donné pouvoir à	Mr Arnaud PIESSET

Absent Excusé (1)

Mme Nicole MARFIL DUVAUX.

Absents non excusés (2)

Mr Bruno ROBIN, Mme Cathy DUREUX du Groupe l'Avenir de Lallaing (présents dans le public).

Nombre de Votants : 26

Secrétaire de séance : Mr Noham DELOEIL

2016-6-01 - PROPOSITION D'EMPRUNT

M. le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 1 200 000,00 EUR.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2015-05 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré, par 21 voix POUR (21 du groupe « Revivre de nouveau à Lallaing ») et 5 ABSTENTIONS (4 du groupe « Tous Ensemble » et 1 du groupe « Agir pour Lallaing »)

DECIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de Prêt : 1 200 000,00 EUR

Durée du contrat de prêt : 15 ans

Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/09/2031

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 1 200 000,00 EUR

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 30/08/2016 avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1,25 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 0,15 % du montant du contrat de prêt

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

2016-6-02 - DECISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET COMMUNE 2016

Compte tenu de l'état d'avancement des opérations budgétaires de la Commune, Monsieur le Maire, informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient d'ajuster les crédits :

SECTION INVESTISSEMENT					
CHAPITRE	NATURE	FONCTION	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
16	1641		REALISATION D'UN EMPRUNT		1 200 000 €
16	1641		REMBOURSEMENT ECHEANCES	5 000 €	
23	2313		TRAVAUX DE RENOVATION DES ECHEVINS, DU PLATEAU MULTISPORTS, CONSTRUCTION D'UNE STRUCTURE SPORTIVE, AMENAGEMENT DES ARBANDRIES ET ACCESSIBILITE	1 195 000 €	
			TOTAL	1 200 000 €	1 200 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix POUR (21 du groupe « revivre de nouveau à Lallaing » et 1 du groupe « Agir pour Lallaing ») et 4 ABSTENTIONS (du groupe « Tous Ensemble »).

DONNE SON ACCORD sur l'ajustement des crédits comme indiqué ci-dessus.

La séance est levée à 20h45.

Rédigé à Lallaing, le 22 juillet 2016